

INTÉRIALE s'engage pour renforcer l'emploi et l'acceptation des travailleurs handicapés

Le 29 novembre 2024, le Groupe INTÉRIALE, acteur majeur de la protection sociale complémentaire des agents de la Fonction Publique et des jeunes, a signé un nouvel accord d'entreprise pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, briser les préjugés et faire évoluer les mentalités sur le handicap.

Accompagné par l'association d'aide à l'emploi pour les personnes handicapées (AGEFIPH), un groupe de travail, réunissant des managers, des représentants du personnel et des membres du COPIL Handicap d'INTÉRIALE, a co-construit cet accord d'entreprise majeur. Ce dernier reflète l'ambition du Groupe INTÉRIALE de placer l'égalité des chances et l'inclusion des collaborateurs au cœur de sa politique sociale, tout en pérennisant les acquis liés aux différentes actions développées au sein du Groupe.

Un plan d'action pour des avancées concrètes

Le nouvel accord repose sur un plan triennal structuré autour de **cinq axes prioritaires** :

- **Pilotage renforcé** : une politique en faveur du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, soutenue par un budget annuel dédié de 10 000 €, soit 30 000 € sur trois ans.
- **Recrutement et intégration** : avec l'objectif de dépasser durablement un taux de 6 % de travailleurs handicapés dans les effectifs, tout en garantissant une intégration réussie grâce à des mesures d'accompagnement adaptées.
- **Maintien et prévention de la désinsertion professionnelle** : afin d'éviter toute rupture dans le parcours professionnel des collaborateurs, sont déployés des dispositifs personnalisés, comme le droit à une journée d'absence rémunérée pour les démarches administratives que le salarié handicapé doit effectuer, le droit à une journée de congé payé supplémentaire, la mise en place d'un congé conventionnel de proche aidant d'une durée de 12 jours par année civile (au prorata du temps de présence).
- **Recours au secteur protégé et adapté** : INTÉRIALE s'engage à renforcer ses collaborations avec les ESAT et entreprises adaptées, notamment via des clauses spécifiques dans ses appels d'offres et marchés.
- **Sensibilisation et formation** : une stratégie pour briser les stéréotypes, sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et valoriser les bonnes pratiques en interne et en externe.

Une dynamique pour changer les mentalités

Au-delà de cet accord, INTÉRIALE entend contribuer à l'évolution des comportements face au handicap dans la société, grâce à des initiatives de sensibilisation régulières auprès de ses équipes et de ses

partenaires. La participation à des événements tels que la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), l'organisation du DuoDay, la diffusion de témoignages dans son podcast « Partenaire de voie(s) » ou encore le développement de ses partenariats avec des établissements et entreprises adaptés tels que Café Joyeux permettent également de lutter contre les stéréotypes et, *in fine*, de promouvoir des pratiques plus inclusives.

Un engagement fort et concret

- **Un taux d'emploi** de 5,29 % en 2023 avec l'objectif d'atteindre les 6 % en 2024.
- **Un budget annuel dédié** de 10 000 €, soit 30 000 € sur trois ans.
- **22,12 bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)** en 2023.
- **1 jour de congé payé supplémentaire pour les salariés handicapés**, depuis 2019.
- **Le droit à 1 jour d'absence rémunéré pour les démarches administratives qu'ils doivent réaliser**, depuis 2016.
- **Un congé pour les proches aidants** d'une durée de 12 jours par année civile.

« Cet accord illustre notre engagement à offrir un environnement de travail bienveillant et accessible à tous, tout en favorisant la diversité et l'égalité des chances », soulignent Martine Carlu et Fabrice Grière, respectivement directrice générale et directeur général adjoint d'INTÉRIALE. « Avec cette initiative, INTÉRIALE démontre son rôle d'acteur engagé en faveur d'un monde du travail plus ouvert et solidaire, en accompagnant les collaborateurs en situation de handicap et en contribuant à casser les idées reçues. »

À propos du Groupe INTÉRIALE

Le Groupe INTÉRIALE accompagne les agents publics, les décideurs et les étudiants et leur propose les meilleures protections en santé et prévoyance intégrant des services de prévention et d'accompagnement novateurs. Fort d'une histoire de bientôt 150 ans, créé par et pour des agents du service public, INTÉRIALE agit dans le seul intérêt de ses adhérents qui en sont à la fois les bénéficiaires et les propriétaires.

Le Groupe INTÉRIALE c'est :

- La mutuelle INTÉRIALE, 1^{ère} mutuelle du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, mono-référencée sur le ministère de la Justice et présente dans + de 1 000 collectivités
- Prévention plurielle, 1^{ère} mutuelle de livre III entièrement dédiée à la Prévention en France
- Le think tank Continuum Lab
- La marque La Mutuelle des Étudiants (LMDE)
- 480 000 personnes protégées
- 435 collaborateurs
- Près de 60 points de rencontre
- 23 administrateurs, 200 délégués et près d'un millier de bénévoles

Sites web : <https://www.groupeinteriale.fr>/<https://www.interiale.fr/>

Réseaux sociaux : [LinkedIn](#), [Facebook](#), [X \(Twitter\)](#), [YouTube](#)

Contacts presse :

INTÉRIALE

Constance Baudry
Tél. : 06 82 43 69 62
constance.baudry@agence-constance.fr

Antoine Reeb
Tel : 07 57 68 30 60
antoine.reeb@agence-constance.fr